

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/027

DEPARTEMENT  
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	10
Date de la convocation		
23 juillet 2024		
Date d'affichage		

Séance du 30 juillet 2024

L'an Deux mil vingt quatre  
Et le 30 juillet

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis, Maire, -----

**Présents :** QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoints), COMPÉRAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, PRÉVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

**Absents ayant donné pouvoir :**

BÉGLIA Gérard donne pouvoir à SEILLIÉBERT Christophe  
CHICON Pierre donne pouvoir à PREVOST Yvette

**Absent non excusé :**

MAIO Max

**Secrétaire de séance :** PREVOST Yvette

**Objet :** Réhabilitation Service du Bourg – Tranche Ferme 1 – Attribution marché travaux et demande de subvention AESN

M. Le Maire rappelle que la commune a été mise en demeure par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2019 pour non-conformité du service Assainissement Collectif du Bourg.

Nous avons lancé une consultation des entreprises pour la Tranche Ferme 1 - Réhabilitation des réseaux et reprise des postes de Refoulement.

Notre Maître d'Œuvre nous a présenté l'analyse des offres des quatre entreprises qui ont répondu.

Pour l'attribution de l'entreprise la mieux-disante, 2 critères principaux ont été retenus soit :

- Critère 1 : prix des prestations (note sur 40)
- Critère 2 : Valeur (note sur 60)

L'offre du Groupement d'Entreprises TERIDEAL SEIRS TP/ TERIDEAL SEGEX - ÉNERGIES a été classée la mieux-disante avec une note finale de 90/100 pour un montant de 204 749,80 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie avec un taux de 40 %.

Il convient donc de donner attribution du marché et de faire la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité POUR (10 voix) :**

- **ATTRIBUE** le marché correspondant au Groupement d'Entreprises TERIDEAL SEIRS TP / TERIDEAL SEGEX – ENERGIES offre la mieux-disante avec une note finale de 90/100 pour un montant de 204 749,80€ HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché correspondant avec le Groupement d'Entreprises TERIDEAL SEIRS TP / TERIDEAL SEGEX – ENERGIES.
- **SOLLICITE** les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux de 40% pour ce type de travaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ces marchés.

Ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 02/08/2024

Reçu en préfecture le 02/08/2024

Publié le 02/08/2024

ID : 089-218900769-20240730-2024\_027-DE

